



Bellegarde 29 juillet 2024

DÉPARTEMENT DU GARD

VILLE
DE

BELLEGARDE

ARRETE DU MAIRE

N°SF/2024/039

OBJET :

**RETRAIT DE L'ARRÊTÉ N°SF/2024/036
relatif aux Spectacles de Traditions sur
la voie publique
Fête d'octobre 2024**

Le Maire de la commune de BELLEGARDE

- ☞ **Vu** l'arrêté municipal n°SF/2024/036 portant sur les Spectacles de Traditions sur la voie publique lors de la Fête d'Octobre et publié le 25 juillet 2024 sur le site internet de la ville de Bellegarde ;
- ☞ **Considérant** que l'arrêté municipal n°SF/2024/036 est entaché d'une erreur matérielle en ce qui concerne les dates relatives aux manifestations taurines du Dimanche 27 octobre 2027 en lieu et place du dimanche 27 octobre 2024 ;
- ☞ **Considérant** qu'il est nécessaire de retirer cet arrêté en vue d'en proposer un nouveau en remplacement.

ARRETE

ARTICLE 1 :

L'arrêté N°SF/2024/036 est retiré à la suite d'une erreur de date.

ARTICLE 2 :

Monsieur le directeur général des services communaux, le commandant de la communauté de brigades de gendarmerie, le chef de poste de la police municipale, et tous les agents habilités à constater les contraventions à la police de la circulation, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 3 :

Le présent arrêté sera mis en ligne sur le site de la commune (www.bellegarde.fr) le 31 juillet 2024, ampliation sera adressée à :

- ☞ Monsieur le Préfet du Gard.
- ☞ Brigades de gendarmerie de Bouillargues et Bellegarde.
- ☞ Monsieur le directeur général des services communaux.
- ☞ Monsieur le responsable de la police municipale à Bellegarde.
- ☞ Monsieur le responsable des services techniques municipaux.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la date de publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Juan MARTINEZ
Maire de Bellegarde.

